

Lyon, le

**OBJET : Appel à projets 2023 volet santé de la politique de la ville**

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

La Ville de Lyon poursuit sa politique en matière de santé, au regard des besoins identifiés sur les territoires et au plus près des habitantes et habitants, en lien avec les orientations définies par l'Agence Régionale de Santé et en maintenant une attention particulière aux personnes les plus vulnérables, dans une démarche de réduction des inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé.

Suite à un premier **Contrat Local de Santé (CLS)** qui a été signé pour la période 2015/2021 et qui a constitué le volet *santé* de la **Convention Territoriale de Lyon 2015-2022**, un nouveau Contrat Local de Santé 2023-2027 a été élaboré avec l'ensemble des acteurs du champ de la santé, qu'ils soient institutionnels, professionnels de santé, associatifs, ainsi qu'avec les habitantes et habitants de Lyon.

Un diagnostic quantitatif et qualitatif réalisé en amont de la construction du nouveau contrat a étudié l'état de santé des personnes et des besoins de santé sur le territoire. Il a mis encore une fois en évidence la prégnance des inégalités de santé selon les territoires et les conditions de vie des personnes. Cet appel à projet s'inscrit dans ce contexte de subsistance des enjeux d'améliorer la santé des personnes les plus défavorisées habitants ou fréquentant les quartiers politique de la ville.

Ce CLS 2023-2027 sera validé en Conseil Municipal en novembre 2022 et signé début 2023 par l'ensemble des parties associées.

Il porte sur un axe transversal mettant le concept de « Une seule santé » au cœur des actions des partenaires, et sur quatre axes identifiés lors des phases de diagnostic et de concertation :

- Promouvoir des milieux de vie favorables à la santé et au bien-être de tous
- Développer et améliorer la prévention, la promotion et l'éducation à la santé
- Favoriser un accès à la santé et aux droits de santé pour tous
- Développer la coordination, la mise en réseau et l'expertise de l'écosystème des acteurs du champ de la santé

Par ailleurs, la démarche des Ateliers Santé Ville instaurée par la Ville permettra la mise en œuvre des orientations de la Politique de la Ville et du Contrat Local de Santé dans les quartiers prioritaires définis par l'Etat.

La mise en œuvre de cette démarche continuera à s'appuyer sur les coordinatrices santé de la Ville de Lyon, en prenant en compte les particularités de chaque territoire et les besoins spécifiques qui en découlent.

Les objectifs 2023 de cet appel à projet du volet santé de la politique de la ville, se déclinent de la façon suivante :

**1) PROMOUVOIR DES MILIEUX DE VIE FAVORABLES A LA SANTE ET AU BIEN-ETRE DE TOUS**

- Participer à la réduction des expositions environnementales
- Faciliter l'accès à l'information en santé environnement
- Faciliter le lien social entre les habitantes et habitants

**2) DEVELOPPER ET AMELIORER LA PREVENTION, LA PROMOTION ET L'EDUCATION A LA SANTE :**

- Agir pour la santé de l'ensemble des publics en favorisant l'accès à des modes de vie favorables à la santé.
- Informer et fédérer les acteurs autour des enjeux de la vaccination
- Accompagner les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) et les Maisons de Santé Pluri professionnelles (MSP) dans la mise en œuvre d'actions de prévention et de promotion de la santé
- Renforcer et déployer des actions en promotion et prévention de la santé : des enfants de 3 à 11 ans, des jeunes de 12 à 18 ans, des 60 ans et plus et des publics vulnérables

**3) FAVORISER L'ACCES A LA SANTE ET AUX DROITS DE SANTE POUR TOUS**

- Faciliter l'accès au médecin traitant
- Faciliter l'accès aux droits et aux soins pour les personnes les plus éloignées du système de santé
- Accompagner l'installation de professionnelles et professionnels de santé pour répondre aux besoins en matière de santé des habitantes et habitants et davantage mailler le territoire
- Faciliter l'accès aux soins en santé mentale
- Faciliter la prise en charge des troubles du neuro-développement

Il est attendu des porteurs de projet que les actions proposées en réponse au présent appel à projet se déploient dans **un ou plusieurs des territoires politique de la ville** et concernent **au moins deux des axes** listés ci-dessus.

Par ailleurs, dans le cadre de notre action politique générale et de notre engagement « Lyon climatiquement neutre en 2030 », nous regarderons également si les structures porteuses de projet sont éco-responsables et inclusives dans leur fonctionnement.

Les projets de territoire définissant les priorités thématiques dont la santé pour chaque quartier politique de la ville, sont également accessibles sur le site :

<https://www.polville.lyon.fr/ressources-documents-projets/demandes-de-subvention>

Au sein de la mission santé de la Direction de la Santé, Nadia SAAF et Myriam BUFFET vous accompagneront tout au long de la préparation de cette programmation et vous apporteront toutes les informations dont vous pourriez avoir besoin.

nadia.saaf@mairie-lyon.fr, tél : 04 26 99 65 67

myriam.bufferet@mairie-lyon.fr, tél : 04 26 99 65 54

Pour pouvoir être instruite, votre demande de subvention doit être envoyée **avant le LUNDI 14 novembre 2022** en utilisant le nouveau portail des aides de la Ville de Lyon, en copiant ce lien dans votre moteur de recherche: <https://subventions-aides.lyon.fr/>

Vous serez invités à des rencontres organisées par la Ville en présence des co-financeurs institutionnels afin de vous permettre de faire une présentation unique de votre dossier de demande de subvention.

Pour les opérateurs déjà financés par la Ville de Lyon en 2022, nous attirons votre attention sur le fait que les **fiches bilan** des actions doivent être adressées le **31 avril 2023** au plus tard pour finaliser l'instruction administrative de la demande de subvention.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, à l'assurance de notre considération distinguée.

**Céline de LAURENS**

Adjointe au Maire

Santé, Prévention,

Santé Environnementale



**Jean-Luc GIRAULT**

Adjoint au Maire

Actions Citoyennes et

Politique de la Ville

